



Services  
aux investisseurs  
et de trésorerie

# Se préparer en vue du « tsunami gris »

Sondage sur les régimes de retraite à  
prestations déterminées canadiens

Février 2020

# Table des matières

03	Principales conclusions
04	Défis
06	Réduction du risque
08	Placements alternatifs
11	Investissement socialement responsable
12	Capitalisation du régime
13	Perspectives
14	À propos du sondage
15	À propos de RBC Services aux investisseurs et de trésorerie
16	Personnes-ressources

Toutes les devises sont exprimées en dollars canadiens

# Principales conclusions

Les promoteurs de régime qui ont participé au troisième sondage de RBC Services aux investisseurs et de trésorerie sur les régimes de retraite à prestations déterminées canadiens ont exprimé des préoccupations particulières en ce qui a trait à l'économie, notamment aux faibles taux d'intérêt et à la volatilité des marchés qui perdurent. Leur inquiétude est exacerbée par l'augmentation du nombre de bénéficiaires vieillissant, un phénomène appelé « tsunami gris », et par le fait que le bassin de la population en âge de travailler croît à un rythme nettement moins rapide. Les placements alternatifs restent un choix très prisé, parce que les régimes de retraite cherchent à obtenir des rendements plus élevés pour les aider à assumer leurs obligations accrues en matière de prestations de retraite. En dépit de défis considérables, la situation de capitalisation des régimes continue de s'améliorer, tout comme le niveau de confiance des régimes.

## Défis

Certains facteurs économiques pèsent lourd sur les régimes de retraite, la **faiblesse des taux d'intérêt** étant devenue leur principale préoccupation (20 %), exacerbée par la **volatilité des marchés** (13 %) ainsi que par l'**incertitude économique et géopolitique** (7 %)

L'**harmonisation des obligations futures avec les actifs** reste un défi majeur (13 %) et, combinée aux **changements démographiques** (7 %), ainsi qu'à l'incertitude économique grandissante, il est clair que le vieillissement de la population au Canada, le « tsunami gris », est une réelle inquiétude

## Réduction du risque

Bien que les **placements déterminés par le passif** aient été désignés comme étant la stratégie la plus efficace pour atténuer les risques au cours des trois dernières années, leur popularité a décliné de 39 % à 30 % durant cette même période

Les **rentes avec rachat des engagements** (18 %) ont pris la place des **régimes à risque partagé** (17 %) au deuxième rang des stratégies d'atténuation des risques les plus utilisées

## Placements alternatifs

La **vaste majorité** des régimes de retraite (71 %) détient des placements alternatifs dans ses portefeuilles, ou envisagent d'acquies de tels placements au cours des douze prochains mois, une légère augmentation par rapport à 2018 (70 %)

Les placements alternatifs sont **particulièrement importants** pour les régimes de taille moyenne et de grande taille (93 % et 90 %)\*, ainsi que pour les régimes interentreprises et les régimes publics (94 % et 92 %)

Quant aux répondants qui détiennent des placements alternatifs dans le cadre de leurs régimes de retraite :

- Les placements dans l'immobilier et l'infrastructure sont **les plus populaires** (95 % et 91 %), alors que les placements dans les fonds de couverture et les ressources naturelles sont les **moins utilisés** (63 % et 52 %)
- Près de trois quarts (72 %) des répondants envisagent, à court terme, **d'accroître la part de leur actif investi dans des placements alternatifs**
- Et peu de répondants ont l'intention de **réduire la part de leur actif investi dans des placements alternatifs**, allant de 0 % pour les placements immobiliers à 7 % pour les placements dans les fonds de couverture

Le **modèle indirect** reste l'approche préférée pour l'ajout de placements alternatifs aux portefeuilles, mais sa popularité a diminué d'une année sur l'autre (de 68 % à 51 %) ; en revanche, **les modèles directs et les consortiums** sont en plein essor (de 19 % à 32 %, et de 8 % à 14 %)

## ISR

**Moins de la moitié** des répondants (43 %) considère l'investissement socialement responsable (ISR) comme étant un élément important de leur stratégie, lui ayant accordé une note moyenne de 3,1\*\*

L'ISR est :

- **moins important** pour les régimes de retraite de petite taille et les régimes privés (2,9)
- **Plus important** pour les gestionnaires d'actifs et de patrimoine (3,6), que pour les régimes de retraite (3,1)<sup>1</sup>

## Capitalisation du régime

Environ **deux tiers** des répondants (66 %) ont déclaré que leurs régimes de retraite étaient entièrement capitalisés sur une base continue, une hausse par rapport aux 56 % obtenus en 2018

Le **niveau médian de capitalisation** de 101 % est à peine supérieur à l'an dernier, alors qu'il s'établissait à 100 %

## Perspectives

La **confiance** en la capacité du régime de respecter ses obligations continues a nettement augmenté d'une année sur l'autre (de 3,8 à 4,4) et est plus élevée pour ce qui est des régimes de plus grande taille (4,5)\*\*

Ce sentiment exprimé par les répondants **s'est amélioré**, peu importe la taille ou le type de régime

Les pourcentages indiquent la proportion des choix, sauf indication contraire

\* En fonction de la taille de l'actif où petite signifie « moins de 1 milliard \$ » ; moyenne signifie « de 1 milliard \$ à 5 milliards \$ » ; et grande signifie « plus de 5 milliards \$ »

\*\* En fonction d'une échelle à cinq points où 5 signifie « extrêmement important/confiant » et 1 signifie « pas du tout important/confiant »

<sup>1</sup>RBC Services aux investisseurs et de trésorerie, Sondage effectué auprès des gestionnaires d'actifs et de patrimoine canadiens, août 2019

# Défis

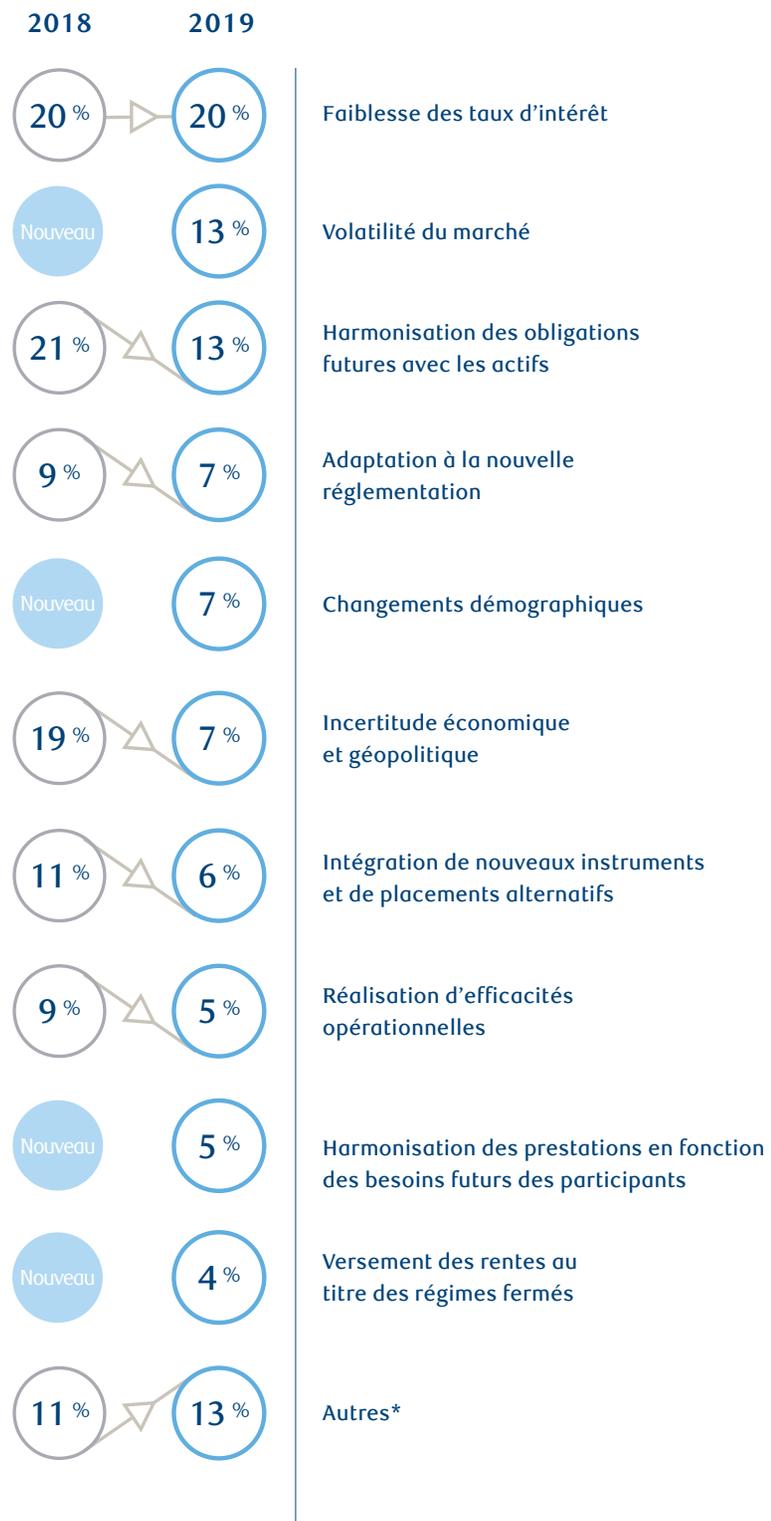
Certains facteurs économiques pèsent lourd sur les régimes de retraite, la « faiblesse des taux d'intérêt » étant devenue la principale préoccupation à court terme (20 % dans l'ensemble, peu importe la taille, le type ou l'état), exacerbée par la « volatilité des marchés » (nouvelle catégorie s'étant hissée à égalité au deuxième rang, avec 13 %), ainsi que par l'« incertitude économique et géopolitique » (égalité entre trois préoccupations au quatrième rang, à 7 %). Ce résultat n'est pas étonnant, étant donné la persistance des faibles taux d'intérêt actuels, la durée de la guerre des tarifs commerciaux et la hausse des préoccupations suscitées par les changements climatiques, pour ne nommer que ces facteurs-là.

Considérée depuis deux ans comme le plus grand défi, l'« harmonisation des obligations futures avec les actifs » est passée au deuxième rang dans l'ensemble (de 21 % à 13 %, ex æquo avec la volatilité des marchés). Toutefois, une fois combinée aux « changements démographiques » (nouvelle catégorie, à 7 %) et à l'incertitude économique grandissante mentionnée précédemment, l'impact du vieillissement de la population sur le système des pensions du Canada, un phénomène appelé le « tsunami gris » continue de préoccuper sérieusement les répondants.

**L'incertitude économique** est ce qui préoccupe en premier lieu les répondants

**Le « tsunami gris »** reste une préoccupation majeure

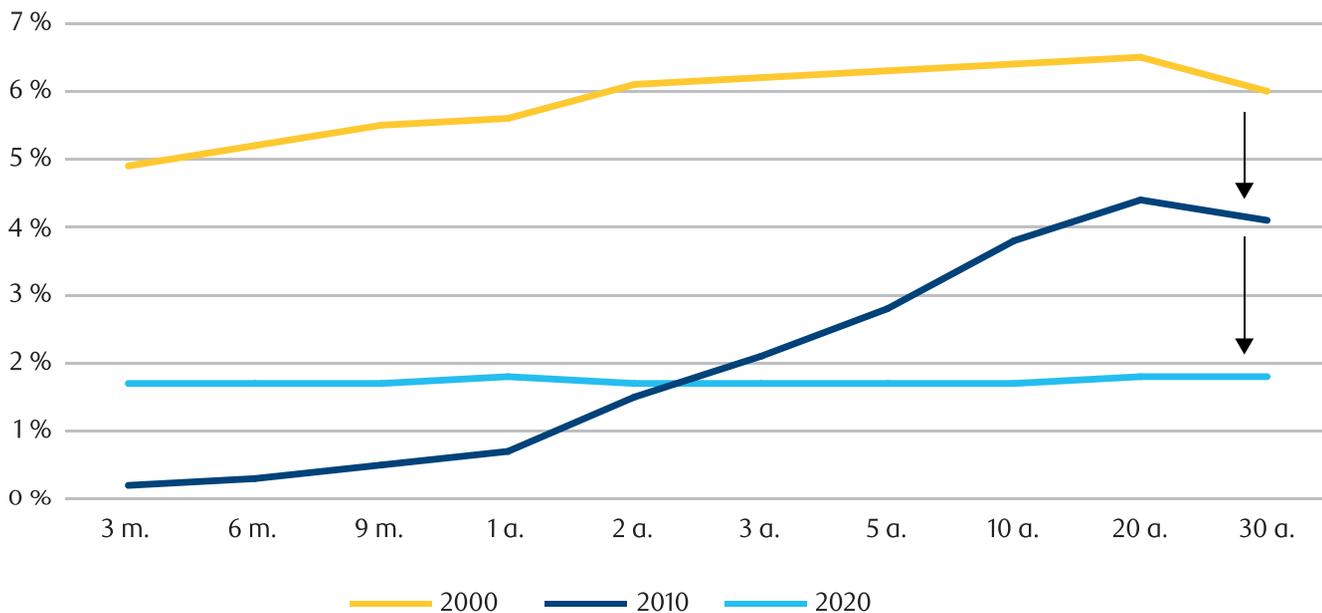
Quels sont les trois plus grands défis auxquels devra faire face votre régime de retraite au cours des 12 prochains mois ?



\* Comprend l'élaboration d'une stratégie efficace sur les données ; le respect des exigences de capitalisation des régimes ; le partage des coûts avec les employés ; la cybersécurité ; et la gestion du développement durable

## Persistance des faibles taux d'intérêt

Les taux d'intérêt à long terme au Canada demeurent à des creux depuis la crise financière de 2008, comme le démontre la courbe de taux des obligations à coupon zéro dans le graphique ci-après.<sup>1</sup> La « faiblesse des taux d'intérêt » est considérée comme la principale inquiétude des régimes de retraite (20 %).



## Une population vieillissante

Les récentes projections démographiques font ressortir la nécessité pour les régimes de retraite canadiens de surveiller de près la transformation démographique du pays, afin d'assurer l'alignement des passifs et des actifs.

Statistique Canada a notamment déclaré que le nombre de centenaires au Canada avait dépassé pour la première fois le seuil des 10 000 (dont 82 % sont des femmes). Il est trois fois plus élevé qu'en 2001, signe évident de l'augmentation de la longévité. Qui plus est, le nombre de Canadiens âgés de 65 ans et plus devrait augmenter de plus de 66 % au cours des 20 prochaines années, alors que le nombre de Canadiens âgés de 14 ans et moins devrait croître de moins de 12 %.<sup>2</sup>

Économique RBC prévoit que la population totale au Canada va augmenter à un taux robuste de 14 % entre aujourd'hui et 2030 ; le nombre de citoyens en âge de travailler (de 25 à 64 ans), par contre, n'augmentera que de 4 % au cours de cette période, ce qui exercera une pression énorme sur le système des pensions du Canada.<sup>3</sup>

**Hausse de plus de 300 %**  
du nombre de centenaires depuis 2001

**Hausse de 14 % par rapport à 4 %**  
de la population totale par rapport à la population en âge de travailler au cours des dix prochaines années

<sup>1</sup> Courbes de taux, au début de l'année civile, des obligations à coupon zéro, en fonction des cours des obligations du gouvernement du Canada et des bons du Trésor assortis d'une échéance allant de trois mois à 30 ans publiés par la Banque du Canada

<sup>2</sup> Statistique Canada, Estimations de la population du Canada, 1er juillet 2019

<sup>3</sup> Économique RBC, Actualités économiques du jour, 17 septembre 2019

# Réduction du risque

Les répondants ont cerné un certain nombre de stratégies permettant d'atténuer les risques et les défis associés à leur régime. Pour une troisième année consécutive, les « placements déterminés par le passif » resteraient la stratégie la plus efficace pour atténuer les risques (30 %), mais leur popularité diminue d'une année sur l'autre (ayant passé de 39 % en 2017 à 30 % en 2018).

Les « rentes avec rachat des engagements » (nouvelle catégorie, à 18 %) ont devancé au deuxième rang les régimes à risque partagé (17 %), lesquels ont eux aussi subi un recul pour une troisième année consécutive. Après un regain de popularité en 2018, les « rachats de rentes » ont vu leur importance décliner énormément d'une année sur l'autre, soit de 17 % en 2018 à 7 % en 2019.

**Les placements déterminés par le passif** demeurent la stratégie numéro un pour atténuer les risques, mais leur popularité diminue

**Les rentes avec rachat des engagements** sont devenues une stratégie d'atténuation des risques de premier plan, usurpant même le second rang aux régimes à risque partagé

Quelle est, selon vous, la stratégie de réduction du risque la plus efficace ?



\*Comprend la fusion avec un autre régime ; le passage à un régime à cotisations déterminées ; l'utilisation de placements alternatifs ; et le report de l'âge du départ à la retraite (réduisant les prestations de ceux qui prennent leur retraite à l'âge de 65 ans)

## Placements déterminés par le passif

Bien que les placements déterminés par le passif demeurent la principale stratégie d'atténuation des risques parmi toutes les catégories, les résultats d'une année sur l'autre sont à la baisse dans toutes ces catégories, sauf les régimes de taille moyenne, où on observe une hausse de 38 % à 47 %.

Le déclin enregistré en 2019 est le prolongement de la trajectoire à la baisse commencée l'an dernier, laquelle coïncide avec l'assouplissement des règles de capitalisation des régimes au Québec et en Ontario, et avec la possibilité de réduire les cotisations à plus long terme dans de nombreuses autres provinces. Les régimes de retraite ont profité de ce contexte pour prendre de plus grands risques et tirer des rendements potentiellement plus élevés de leurs placements, notamment en investissant dans des placements alternatifs (voir page 8), afin d'alléger la pression accrue exercée sur leurs obligations de capitalisation par l'agrandissement du bassin de bénéficiaires dont l'espérance de vie est plus longue.

 **Le recul de popularité des placements déterminés par le passif** accompagne l'assouplissement des règles de capitalisation des régimes, la hausse de l'intérêt suscité par les placements alternatifs et le vieillissement de la population

## Rentes avec rachat des engagements

L'émergence des rentes avec rachat des engagements en tant que stratégie d'atténuation des risques de premier plan, au deuxième rang de toutes (18 %) et parmi les trois premiers choix, peu importe la taille, le type ou l'état, survient à un moment où la situation de capitalisation sur une base continue des régimes de retraite s'améliore (voir page 12).

L'amélioration de la situation de capitalisation, combinée à une conjoncture économique instable et des projections démographiques peu avantageuses, peut être considérée comme une bonne occasion pour les régimes de retraite de déléguer la prise de risques à une société d'assurance grâce à des rentes avec rachat des engagements. Aux termes de ce type d'arrangement, le contrat de rente appartient au retraité, lequel reçoit des prestations directement de la société d'assurance. Sous réserve de la législation applicable, une rente avec rachat des engagements peut libérer le régime de ses obligations ou de ses responsabilités fiduciaires envers les retraités.

 **Le gain de popularité des rentes avec rachat des engagements** survient au moment où la situation de capitalisation des régimes s'améliore, la conjoncture économique est instable et le profil démographique se transforme

## Régimes à risque partagé

Les régimes à risque partagé ont des caractéristiques à la fois similaires à celles des régimes à prestations déterminées et à celles des régimes à cotisations déterminées. Cette stratégie d'atténuation des risques demeure le choix numéro un des régimes publics, mais est néanmoins beaucoup moins populaire qu'en 2018 (chute de 41 % à 28 %). Bien que la popularité des régimes à risque partagé se soit accrue auprès des régimes de petite taille (hausse de 9 % à 17 %), cette progression a été plus que contrebalancée par le déclin de popularité de cette stratégie auprès des régimes de grande taille et de taille moyenne (de 35 % à 20 %, et de 33 % à 13 %). Les gouvernements ont proposé différentes mesures visant à accroître l'accessibilité des régimes à risque partagé ; toutefois, seul le Nouveau-Brunswick est actuellement doté d'une structure complète pour exploiter ces régimes.

## Rachat de rentes

La popularité des rachats de rentes, aux termes desquels un régime de retraite rachète un contrat de rente unique auprès d'une société d'assurance, a également décliné en tant qu'outil de gestion des risques pour les régimes de retraite, particulièrement auprès des régimes de petite taille et des régimes privés (de 27 % à 12 %, et de 25 % à 7 %). Cette baisse de popularité reflète peut-être la montée de l'intérêt suscité par les rentes avec rachat des engagements (nouvelle catégorie, à 18 %). Dans le cas des rachats de rentes, les prestations de retraite sont versées aux retraités par le régime de retraite, et non par l'assureur. Le contrat de rente est considéré comme un placement par le fonds de retraite et, contrairement aux rentes avec rachat des engagements, l'opération n'a aucune incidence sur les responsabilités qu'a le régime envers ses retraités.

# Placements alternatifs

À l'heure actuelle, un grand nombre de répondants (71 %) ont déclaré détenir des placements alternatifs aux termes de leur régime ou envisager d'acquérir de tels placements au cours des douze prochains mois, ce qui est légèrement supérieur au résultat de l'an dernier, qui était de 70 %.

**Actuellement, 71 % des répondants détiennent des placements alternatifs ou prévoient en acquérir**

Actuellement, plus de 90 % des régimes de grande taille, des régimes de taille moyenne, des régimes interentreprises et des régimes publics détiennent des placements alternatifs ou prévoient en acquérir pour leurs portefeuilles. Les placements alternatifs sont moins populaires auprès des régimes de petite taille et des régimes privés (51 % et 60 %), ainsi qu'auprès des régimes fermés aux nouveaux participants (57 %).

Même s'il y a peu de différence d'une année sur l'autre en ce qui a trait à la popularité générale des placements alternatifs, leur popularité auprès des régimes de taille moyenne a particulièrement grandi d'une année sur l'autre (ayant passé de 71 % à 93 %), mais cette hausse d'intérêt a été largement contrebalancée par l'intérêt modéré des régimes de grande et de petite taille. Les régimes publics ont eux aussi mentionné qu'ils s'intéressaient de plus en plus aux placements alternatifs (hausse de 83 % à 92 %).

L'engouement marqué et durable pour les placements alternatifs des régimes de grande taille, des régimes interentreprises et des régimes publics coïncide avec l'assouplissement des règles de capitalisation des régimes de retraite au Québec et en Ontario, ce qui offre aux régimes la possibilité de fortifier leurs portefeuilles en effectuant des placements potentiellement plus risqués et plus susceptibles de générer des rendements supérieurs, notamment des placements alternatifs, afin de satisfaire leurs obligations accrues découlant de l'agrandissement du bassin de bénéficiaires vieillissant.

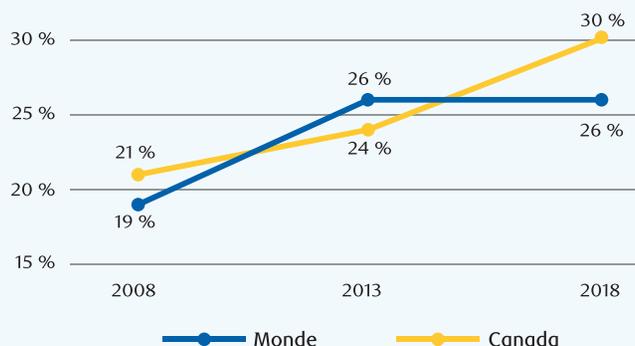
Les nouvelles règles permettent aux régimes à prestations déterminées qui sont capitalisés à plus de 85 % sur la base de la solvabilité (cessation immédiate) de calculer la capitalisation annuelle sur une base de continuité plus élevée (activités continues) ; ce qui élimine l'exigence de calculer la capitalisation selon les deux modèles. Si d'autres provinces ont maintenu les deux exigences de capitalisation, certaines ont autorisé la souplesse de cotisations sur de longues périodes.

## Régimes de retraite qui détiennent actuellement des placements alternatifs ou prévoient en acquérir

	2018	2019
<b>Dans l'ensemble</b>	70 %	71 %
<b>Taille</b>		
Moins de 1 milliard \$	59 %	51 %
De 1 milliard \$ à 5 milliards \$	71 %	93 %
Plus de 5 milliards \$	96 %	90 %
<b>Type</b>		
Privé	63 %	60 %
Public	83 %	92 %
Interentreprises	Nouveau	94 %
<b>État</b>		
Ouvert aux nouveaux participants	Nouveau	79 %
Fermé aux nouveaux participants	Nouveau	57 %

## Augmentation de la pondération des placements alternatifs

Au cours des dix dernières années, les régimes de retraite canadiens ont investi une part de plus en plus importante de leur actif dans des placements alternatifs, leur proportion étant passée de 21 % à 30 %, ce qui est supérieur à la pondération globale de ce type de placement dans les régimes de retraite, qui est de 26 % à l'heure actuelle.<sup>1</sup>



<sup>1</sup> Willis Towers Watson, Global Pension Assets Study 2019 (sondage mondial 2019 sur les actifs des régimes de retraite), selon les sept plus grands marchés des pensions du monde entier, en ce qui a trait à la valeur de l'actif

## Stratégies

Les régimes de retraite sont plus susceptibles d'inclure des placements dans l'immobilier et l'infrastructure au sein de leurs portefeuilles (95 % et 91 %), et moins susceptibles de détenir des placements dans les fonds de couverture et les ressources naturelles (63 % et 52 %).

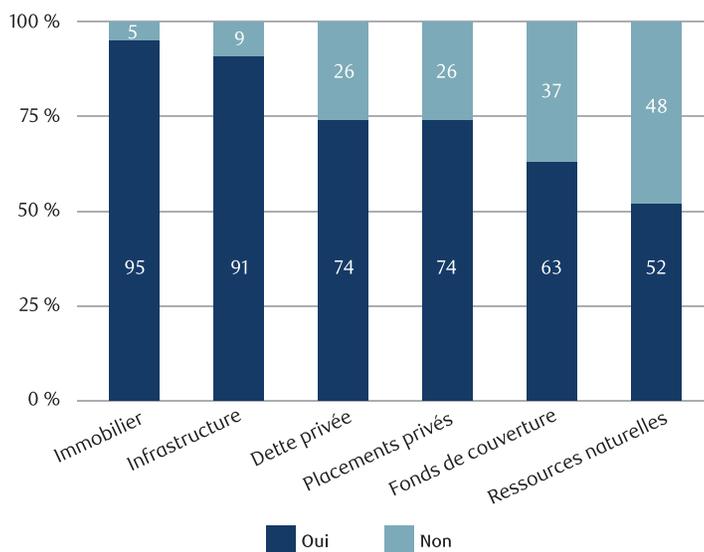
**L'immobilier et l'infrastructure** sont les placements alternatifs les plus populaires

## Changements apportés à la répartition

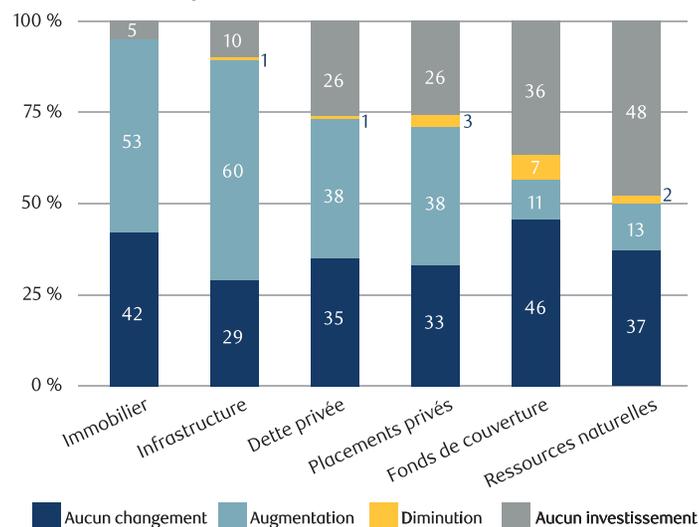
Environ trois quarts (72 %) des répondants qui incluent des placements alternatifs dans leurs régimes prévoient augmenter à court terme la part de leur actif allouée à un ou à plusieurs placements alternatifs. La majorité des répondants qui détiennent des placements alternatifs ont l'intention d'accroître la part de leur actif allouée aux placements dans l'infrastructure et l'immobilier (60 % et 53 %) ; par contre, relativement peu de répondants prévoient investir une plus grande part de leur actif à l'avenir dans les ressources naturelles et les fonds de couverture (13 % et 11 %). Selon les résultats du sondage, seule une poignée de régimes verront leur pondération en placements alternatifs réduite ; par exemple, aucun répondant n'entend réduire leurs placements dans l'immobilier, et 7 % des répondants envisagent de diminuer leurs placements dans les fonds de couverture.

**72 % des répondants** prévoient accroître leurs placements dans des placements alternatifs

## Prévoyez-vous inclure les placements alternatifs suivants dans le portefeuille de votre régime dans les douze prochains mois ?



## Envisagez-vous de modifier la pondération des placements alternatifs au sein de votre régime au cours des 12 prochains mois ?



## La CDPQ doublera la pondération des placements effectués dans le secteur des infrastructures

La Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ), le plus important régime de retraite de la province, continue d'augmenter ses placements alternatifs et a récemment annoncé son intention de doubler la pondération des placements alternatifs dans les infrastructures, la faisant passer à 15 % au cours des quatre prochaines années. La CDPQ gère actuellement un actif d'environ 326 milliards de dollars, dont 23 milliards de dollars, ou 7 %, sont investis dans le secteur des infrastructures, notamment 13 % dans le titre de l'aéroport Heathrow à Londres et 30 % dans Eurostar, qui est un train à grande vitesse qui relie Londres à de nombreuses villes de l'Europe continentale.<sup>1</sup>

<sup>1</sup>Financial Post, Caisse Aims to Double Funding for Projects, 14 novembre 2019

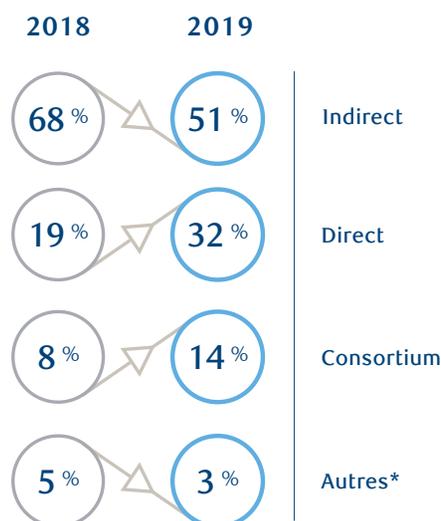
## Modèles de placement

Le modèle indirect demeure l'approche la plus utilisée pour ajouter des placements alternatifs aux portefeuilles de régimes de retraite, dans l'ensemble, peu importe la taille, le type et l'état. Cependant, la popularité de ce modèle a diminué d'une année sur l'autre (repli de 68 % à 51 %), alors que la popularité du modèle direct et des consortiums a augmenté.

Les régimes de petite et de moyenne tailles, ainsi que les régimes privés, ont exprimé leur préférence de plus en plus marquée pour les modèles directs et les consortiums, tandis que les régimes publics ont affirmé se tourner davantage vers le modèle direct, rattrapant presque le retard par rapport au modèle indirect (43 % pour le modèle direct par rapport à 48 % pour le modèle indirect). Les régimes de grande taille privilégient toujours les modèles indirects, en grande partie au détriment du modèle direct.

**Le modèle indirect, pour investir dans des placements alternatifs, est le plus populaire, mais sa popularité a diminué d'une année sur l'autre**

## Quel modèle de placements privés et de placements immobiliers préférez-vous ?



## Modèles privilégiés pour investir dans des placements alternatifs

	Indirect	Direct	Consortium	Autres*
<b>Dans l'ensemble</b>	<b>51 %</b>	<b>32 %</b>	<b>14 %</b>	<b>3 %</b>
<b>Taille</b>				
Moins de 1 milliard \$	57 %	27 %	16 %	0 %
De 1 milliard \$ à 5 milliards \$	47 %	39 %	7 %	7 %
Plus de 5 milliards \$	48 %	30 %	18 %	4 %
<b>Type</b>				
Privé	55 %	23 %	18 %	4 %
Public	48 %	43 %	9 %	0 %
Interentreprises	50 %	38 %	6 %	6 %
<b>État</b>				
Ouvert aux nouveaux participants	48 %	38 %	11 %	3 %
Fermé aux nouveaux participants	58 %	17 %	21 %	4 %

\*Modèles multiples

# Investissement socialement responsable

Moins de la moitié des répondants (43 %) considèrent l'ISR comme un élément important de leur stratégie globale (ayant accordé une note de 4 ou de 5, sur une échelle de 5 points), pour une importance moyenne globale de 3,1.\* L'ISR est plus populaire auprès des régimes publics (3,5) et est moins populaire auprès des régimes de petite taille et des régimes privés (2,9). Cette approche en matière de placements est plus importante pour les régimes fermés aux nouveaux participants que pour les régimes ouverts aux nouveaux participants (3,3 par rapport à 3,1).

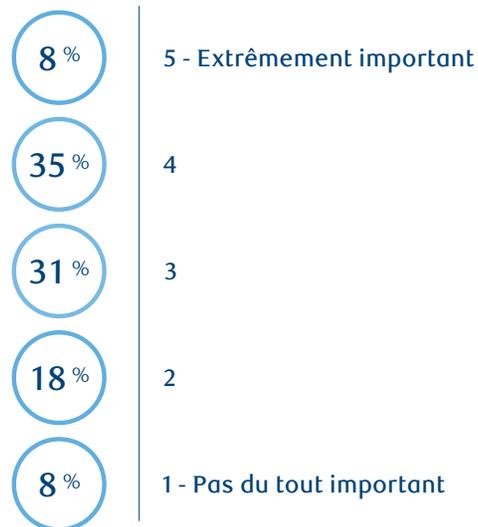
## Importance de l'ISR

<b>Dans l'ensemble</b>	<b>3,1</b>
<b>Taille</b>	
Moins de 1 milliard \$	2,9
De 1 milliard \$ à 5 milliards \$	3,3
Plus de 5 milliards \$	3,4
<b>Type</b>	
Privé	2,9
Public	3,5
Interentreprises	3,4
<b>État</b>	
Ouvert aux nouveaux participants	3,1
Fermé aux nouveaux participants	3,3

Dans le cadre d'un sondage effectué récemment par RBC Services aux investisseurs et de trésorerie auprès des gestionnaires d'actifs et de patrimoine canadiens, 63 % des répondants considéraient l'ISR comme important (importance moyenne globale de 3,6), ce qui est nettement supérieur au résultat obtenu pour les régimes de retraite canadiens (43 % et une note moyenne de 3,1).<sup>1</sup>

La moins grande importance que revête l'ISR pour les régimes de retraite peut s'expliquer par leurs responsabilités envers les bénéficiaires. Selon le cabinet d'avocats canadien McCarthy Tétrault, l'une des principales préoccupations exprimées par les régimes de retraite envers l'ISR concerne la manière, sur le plan juridique et pratique, dont la décision des fiduciaires d'établir des objectifs non économiques peut être compatible avec leur devoir de maximiser le rendement des placements effectués par leur régime en faveur des participants actifs et retraités, sans risque de perte indue.<sup>2</sup>

## Quelle importance a l'ISR dans la stratégie globale de votre régime ?



 **Moins de la moitié des répondants considèrent l'ISR comme important**

### Qu'entend-on par investissement socialement responsable ?

L'ISR est une stratégie d'investissement responsable qui permet de trier les sociétés d'un univers de placement (filtrage positif ou négatif) en fonction de critères liés à l'environnement, à la responsabilité sociale et à la gouvernance, de façon à générer un impact mesurable et un taux de rendement selon le marché.

\*En fonction d'une échelle à cinq points où 5 signifie « extrêmement important » et 1 signifie « pas du tout important »

<sup>1</sup>RBC Services aux investisseurs et de trésorerie, Sondage effectué auprès des gestionnaires d'actifs et de patrimoine canadiens, août 2019

<sup>2</sup>McCarthy Tétrault S.E.N.C.R.L., s.r.l., Pension Fund Investment: Managing Environmental, Social and Governance (ESG) Factor Integration, 1er mai 2019

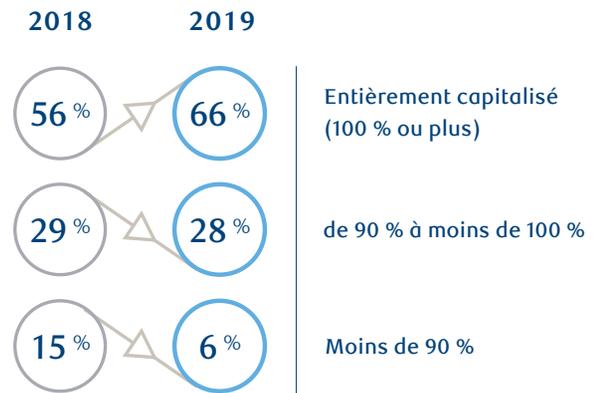
# Capitalisation du régime

Environ deux tiers des répondants (66 %) ont déclaré que leurs régimes de retraite étaient entièrement capitalisés sur une base continue, une hausse majeure de 35 % en 2017 à 56 % en 2018. Le niveau médian de capitalisation de 101 % est à peine supérieur cette année à l'an dernier, alors qu'il s'établissait à 100 %.

## Deux tiers des régimes de retraite sont entièrement capitalisés

L'amélioration de la situation de capitalisation des régimes coïncide avec une longue série de rendements positifs réalisés par les régimes de retraite canadiens au cours des dernières années. L'univers des régimes de retraite de RBC Services aux investisseurs et de trésorerie, qui assure le suivi des rendements d'un large éventail de régimes de retraite à prestations déterminées canadiens, indique que les régimes ont affiché des rendements positifs dans 13 des 14 trimestres consécutifs, en date du 30 septembre 2019, y compris les trois premiers trimestres de 2019. Durant cette période, seul le quatrième trimestre de 2018 a enregistré un rendement négatif.<sup>1</sup>

### Quel est le niveau de capitalisation actuel, sur une base continue, de votre régime de retraite ?



<sup>1</sup>RBC Services aux investisseurs et de trésorerie, Univers des régimes de retraite, 30 septembre 2019

# Perspectives

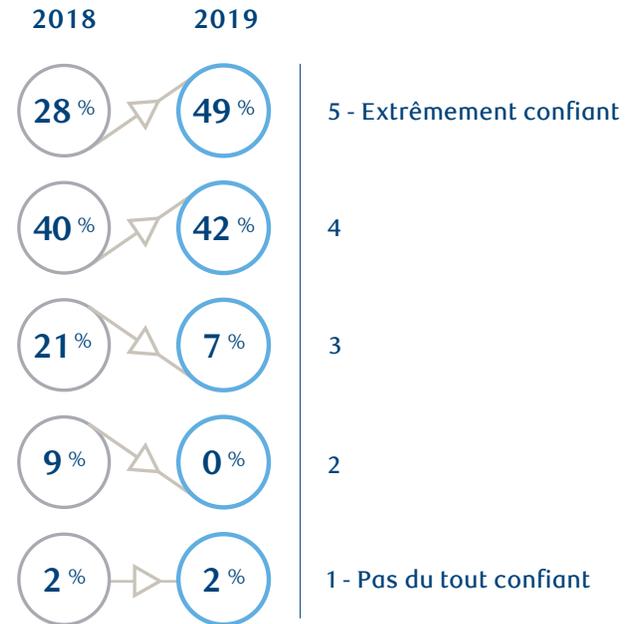
Comme la situation de capitalisation sur une base continue s'est améliorée, le niveau de confiance en la capacité des régimes de retraite à faire face à leurs obligations continues a nettement augmenté, passant de 3,8 à 4,4 d'une année sur l'autre.\* Le niveau de confiance est plus élevé pour les régimes de grande taille (4,5), et plus bas pour les régimes interentreprises et ceux fermés aux nouveaux participants (4,2). Le résultat a augmenté, d'une année sur l'autre, peu importe la taille ou le type de régime des répondants.

 **Le niveau de confiance augmente, peu importe la taille ou le type de régime**

## Confiance en la capacité à faire face aux obligations continues

	2018	2019
<b>Dans l'ensemble</b>	<b>3,8</b>	<b>4,4</b>
<b>Taille</b>		
Moins de 1 milliard \$	3,9	4,3
De 1 milliard \$ à 5 milliards \$	3,8	4,4
Plus de 5 milliards \$	3,8	4,5
<b>Type</b>		
Privé	3,9	4,4
Public	3,7	4,3
Interentreprises	Nouveau	4,2
<b>État</b>		
Ouvert aux nouveaux participants	Nouveau	4,4
Fermé aux nouveaux participants	Nouveau	4,2

## À quel point avez-vous confiance que votre régime pourra faire face à ses obligations continues ?



\*En fonction d'une échelle à cinq points où 5 signifie « extrêmement confiant » et 1 signifie « pas du tout confiant »

# À propos du sondage

RBC Services aux investisseurs et de trésorerie a mené son troisième sondage annuel auprès des régimes de retraite à prestations déterminées canadiens au quatrième trimestre de 2019. Les résultats du sondage regroupent les réponses de 119 répondants concernant les régimes de retraite, comparativement à 103 répondants en 2018 et à 106 répondants en 2017. Les modifications apportées à certaines questions peuvent altérer la comparaison des résultats d'une année sur l'autre ; lesquels doivent être considérés comme directionnels.

## Endroit

Colombie-Britannique	11 %
Prairies	14 %
Ontario	36 %
Québec	26 %
Provinces de l'Atlantique	8 %
Autres*	5 %

## Taille de l'actif

Moins de 1 milliard \$	50 %
De 1 milliard \$ à 5 milliards \$	25 %
Plus de 5 milliards \$	25 %

## Type

Privé	61 %
Public	22 %
Interentreprises	15 %
Autres**	2 %

## État

Ouvert aux nouveaux participants	65 %
Fermé aux nouveaux participants	35 %

## Fonction

Finance et administration	28 %
Cadre supérieur	21 %
Investissement	16 %
Fiduciaire/membre du conseil d'administration	15 %
Ressources humaines	14 %
Autres***	6 %

\*Nord du Canada, diverses provinces et États-Unis

\*\*Combinaison des régimes publics et régimes interentreprises

\*\*\*Opérations, affaires publiques et services-conseils

# À propos de RBC Services aux investisseurs et de trésorerie

RBC Services aux investisseurs et de trésorerie est un fournisseur spécialisé de services d'administration de l'actif et de services de garde, de paiements et de trésorerie destinés au secteur de la finance et aux investisseurs institutionnels du monde entier. Elle emploie plus de 4 500 personnes dans 17 pays de l'Amérique du Nord, de l'Europe et de l'Asie, et en Australie. Nous fournissons à notre clientèle des services de protection des actifs, fondés sur des solutions numériques orientées client dont l'amélioration et l'élaboration continues s'effectuent en phase avec ses besoins évolutifs. Comptant plus de 4 300 milliards de dollars canadiens d'actifs administrés<sup>1</sup>, RBC Services aux investisseurs et de trésorerie est un partenaire financier solide dont les cotes de solvabilité figurent parmi les plus élevées dans le monde.<sup>2</sup>



<sup>1</sup>Résultats trimestriels de la Banque Royale du Canada publiés le 4 décembre 2019

<sup>2</sup>Cotes de Standard & Poor's (AA-) et de Moody's (Aa2) des créances prioritaires à long terme de la Banque Royale du Canada, au 4 décembre 2019

# Personnes-ressources

## David Linds

Directeur général et chef,  
Administration d'actifs – Canada,  
Couverture clientèle mondiale  
david.linds@rbc.com

## Paul Folk

Directeur général et chef,  
Gestionnaires d'actifs et clientèle privée – Canada,  
Couverture clientèle mondiale  
paul.folk@rbc.com

## Sylvain Gervais

Directeur général et cochef,  
Couverture clientèle mondiale – Québec et Est du Canada  
sylvain.gervais@rbc.com

## Niki Zaphiratos

Directeur général et chef régional  
Couverture clientèle mondiale – Est et Ouest du Canada  
niki.zaphiratos@rbc.com

© Copyright Banque Royale du Canada 2020. RBC Services aux investisseurs et de trésorerie<sup>MC</sup> (RBC SIT) est une marque nominative mondiale et fait partie de Banque Royale du Canada. RBC SIT exerce ses activités principalement par l'intermédiaire des sociétés suivantes : Banque Royale du Canada, Fiducie RBC Services aux investisseurs et RBC Investor Services Bank S.A., et de leurs succursales et sociétés affiliées. ® / <sup>MC</sup> Marques de commerce de Banque Royale du Canada, utilisée(s) sous licence. Le présent document n'est fourni qu'à titre d'information et ne constitue pas un conseil financier, fiscal, juridique ou comptable, et ne doit pas être considéré comme tel. RBC SIT ne fait aucune déclaration ni ne donne de garantie d'aucune sorte quant à l'exactitude ou à l'exhaustivité des renseignements qui y figurent ou auxquels il est fait référence. Dans la mesure autorisée par la loi, ni RBC SIT, ni ses sociétés affiliées ou toute autre personne n'assument une responsabilité quelconque à l'égard de toute perte ou de tout dommage découlant directement ou indirectement de l'utilisation des données de ce document. Les liens vers des sites Web externes ne sont fournis qu'à titre de référence. RBC SIT ne vérifie, ne recommande, n'approuve ni ne contrôle le contenu de ces sites, et décline toute responsabilité à cet égard. L'utilisation des liens menant vers des sites Web externes est à vos risques.